

ASSOCIATION
DES AMIS
DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

17^e ANNÉE
JUILLET 1929

RÉDACTION

M. PAUL HARSIN, 62, RUE HEMRICOURT, 62, LIÈGE

BULLETIN



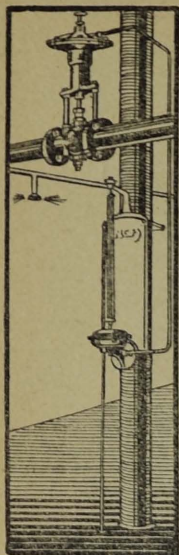
TRIMESTRIEL

1929

IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE

4, PLACE SAINT-MICHEL, 4 LIÈGE





SOCIÉTÉ ANONYME

INTEGRA

RUE VIEILLE MONTAGNE, -- LIÉGE
Bureaux à PARIS, BIRMINGHAM, MILAN, BILBAO

*Pressiodéprimomètres, Manomètres, Débitmètres et
Compteurs pour Eau, Gaz, Vapeur, etc., etc...
Analyseurs pour CO₂, CO, SO₂, H₂ etc., etc...
Pyromètres, Calorimètres*

Indicateurs

Enregistreurs

Signaux lumineux

Régulateurs automatiques

TRAITEMENT THERMIQUE DES ACIERS

Montage et entretien par Ingénieurs et Monteurs-spécialistes

RÉSERVÉ

AUX

CRISTALLERIES

DU VAL ST-LAMBERT

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

Aux Amis de l'Université

Ce premier fascicule de notre Bulletin porte en lui beaucoup d'espoirs.

A cet organe d'une association dont la vitalité s'affirme déjà par cette réalisation, nous nous efforcerons de donner le caractère le plus approprié au but de propagande poursuivi.

A notre Recteur, M. Jules Duesberg, appartenait le soin de présenter la nouvelle société dans la création de laquelle il a joué un rôle hors de pair.

M. Witmeur, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres et à l'Ecole de commerce, nous entretient ensuite de sa mission à Davos où il représenta l'Université à la seconde session de cette entreprise universitaire internationale déjà célèbre en France, en Suisse et en Allemagne, et dont il serait fâcheux que notre pays restât à l'écart.

Plusieurs articles nécrologiques déplorent la perte des membres de notre corps professoral, enlevés à la science depuis le début de cette année.

Une chronique enfin, destinée à prendre dans l'avenir un plus grand développement, porte à la connaissance de chacun les événements récents de la vie universitaire.

Un agréable devoir nous incombe ici : celui d'adresser à la Maison Vaillant-Carmanne et à son directeur M. Stiels l'expression de notre profonde gratitude. Désirant apporter leur souscription à l'œuvre présente, ils nous ont offert gracieusement la publication de ce bulletin qui paraîtra désormais quatre fois par an.

Puisse notre chère université en recueillir tout le fruit.

LA RÉDACTION

A ceux qui ne se seraient pas encore acquittés de leur souscription nous rappelons que celle-ci peut être adressée à M. Wille, 10, rue de l'Etat-Tiers, Liège, compte chèque postal 150.713 (membres effectifs, 100 frs. au moins ; membres adhérents, 20 frs. au moins ; membres protecteurs, 1000 fr. au moins).

L'Association des Amis de l'Université de Liège

L'idée de créer une *Association des Amis de l'Université de Liège* m'a certainement été inspirée par ce que j'ai vu aux Etats-Unis, où les groupements d'anciens étudiants ou Alumni sont extrêmement puissants et contribuent activement à la prospérité de leur Alma Mater. Mais l'idée n'est pas neuve, elle a déjà été réalisée en Europe et en Belgique, et pour Liège même, je n'ai fait qu'exprimer ce à quoi d'autres avaient déjà songé depuis longtemps.

Quoi qu'il en soit, puisque j'ai pris cette initiative, l'honneur m'incombe de présenter en quelque sorte la nouvelle Société dans le premier numéro de ce bulletin et de donner quelques précisions sur sa constitution et son programme.

* * *

D'après l'article 3 des statuts, notre Association a pour but " de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ". Elle doit donc grouper tous ceux qui s'intéressent à cet objet, et par conséquent, en premier lieu, tous nos anciens élèves. Ils sont nombreux, ceux qui nous doivent leur formation et leur nombre s'accroît chaque année de plusieurs centaines. Mais ils sont disséminés en Belgique et à l'Etranger et une fois qu'ils ont quitté l'Université, ils perdent tout contact avec elle et entre eux. Seuls, les ingénieurs font à cette règle une heureuse exception, car ils ont, eux, constitué depuis longtemps une association florissante qui les groupe et qui

les réunit périodiquement. Or, je suis convaincu que tous ces anciens élèves n'ont pas oublié ce qu'ils doivent à leur Université et n'attendent que l'occasion de lui manifester leur attachement et leur reconnaissance.

A côté de ces anciens élèves, il est, j'en suis certain, d'autres personnes qui, comprenant l'importance du rôle joué par l'Université dans la vie du pays, s'intéressent à sa prospérité. Déjà, la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université de Liège a reçu les libéralités de généreux donateurs qui n'ont pas été de nos élèves. Je suis convaincu que ces libéralités seraient plus nombreuses si le public savait qu'il peut donner, non pas à l'Etat, mais à une personne civile et même, pour une affectation déterminée.

Devons-nous demander aux étudiants de se joindre à nous dans le courant de leurs études ? Je ne le pense pas, pour la simple raison que l'*Association des Amis de l'Université* ainsi étendue risquerait de faire tort aux cercles étudiants qui ont aussi leur utilité. Or, demander aux étudiants de soutenir à la fois leurs propres groupements et notre Société, c'est, je le crains, leur demander un effort trop considérable, leur imposer une charge trop lourde. J'en suis d'ailleurs tombé d'accord avec les présidents de ces groupements avec lesquels j'ai discuté cette question. Par contre, les cercles d'étudiants qui désirent nous manifester leur sympathie, pourraient s'affilier comme tels à notre Société, puisque nos statuts prévoient l'adhésion de personnes physiques ou morales. J'imagine d'ailleurs très bien une aide mutuelle s'établissant entre ces divers organismes ; l'*Association des Amis de l'Université* soutenant les cercles étudiants, et ceux-ci, constitués en une Association Générale des Etudiants, organisant le recrutement de nos adhérents parmi ses membres parvenus à leur dernière année d'études.

L'article 4 de nos statuts énumère les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le but de la Société, tel qu'il est défini par l'article 3 cité plus haut :

1^o Grâce à l'appui moral personnel de ses membres tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays;

2^o Au moyen des fonds réunis par elle et provenant des cotisations de ses membres, des dons et legs qui seraient faits à l'Association, de subventions et d'autres ressources quelconques;

3^o Par l'action de l'Association elle-même agissant en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège.

L'action de notre Société peut donc s'exercer à la fois dans le domaine moral et dans le domaine matériel.

L'influence morale d'un groupement comme le nôtre peut être considérable. Si tous ceux sur qui nous croyons pouvoir compter répondent à notre appel, si chaque année tous nos diplômés viennent se joindre à nous, notre association peut constituer un groupement influent, à la fois par le nombre et par la qualité de ses membres. Et je vois très bien ce groupement faisant entendre sa voix dans des conjonctures difficiles ou périlleuses pour notre Université et réclamant la réalisation de réformes indispensables que les autorités académiques, malgré tous leurs efforts, n'auraient pu obtenir.

Comment s'exercera l'influence matérielle de notre Société sur les destinées de l'Université ? c'est la question qui vient tout naturellement sur les lèvres de ceux qui sont sollicités d'en faire partie, question à laquelle il m'est bien difficile de répondre d'une manière précise, car répondre, c'est préjuger à la fois de l'étendue des ressources de la Société et des décisions de son Conseil d'Administration. Voici

pourtant quelques indications qui, je pense, rencontreront l'accord unanime.

La première dépense qui s'impose et grâce à la générosité de la Maison Vaillant-Carmanne, elle sera d'ailleurs légère, c'est la création de ce Bulletin, destiné à maintenir ou à établir les liens de solidarité entre nos adhérents et l'Université. Il comprendra deux parties. L'une contiendra toutes les nouvelles de la vie universitaire; l'autre, des articles de fond.

L'*Association des Amis de l'Université* doit aussi s'intéresser aux cercles étudiantins, qui s'efforcent de développer parmi leurs membres, la curiosité scientifique, l'esprit de générosité et de solidarité. Une aide matérielle légère, jointe à la collaboration active du corps professoral, suffirait à assurer leur vitalité.

Pour le reste, nous avons sous les yeux l'exemple qui nous est donné depuis une dizaine d'années par la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université, exemple dont les dirigeants de l'*Association des Amis de l'Université* pourront avec avantage s'inspirer. Mais beaucoup de personnes ignorent encore ce qu'est le Patrimoine de l'Université et l'usage qu'on en fait. Il est peut-être opportun de profiter de cette occasion pour en dire quelques mots.

Le Patrimoine de l'Université de Liège comprend une somme d'une vingtaine de millions, rapportant environ douze cent mille francs par an, qui provient de la liquidation des opérations de la Commission for Relief in Belgium et qui a été mise à la disposition de l'Université par le Comité national de secours et d'alimentation. Ce geste généreux entraîna comme corollaire le vote de la loi du 5 juillet 1920, accordant la personnalité civile aux Universités de l'Etat et les autorisant à recevoir des dons, et la création de la Commission Administrative chargée de gérer le Patrimoine de l'Université. Cette commission comprend, non seulement

des professeurs, mais encore des membres choisis en dehors de l'Université parmi les notabilités de la finance, du barreau, de l'industrie, etc., et ces membres extra-universitaires lui ont rendu les plus grands services. Le capital est en principe intangible; seuls, les revenus de la dotation peuvent être affectés à l'amélioration et au développement de l'Université.

Ce revenu annuel de douze cent mille francs a véritablement été la manne providentielle qui nous a sauvés de la déchéance, pendant la période critique de l'après-guerre, en suppléant à l'insuffisance des crédits octroyés par le Gouvernement. Grâce à ces ressources, nos séminaires et nos laboratoires ont pu se procurer une partie tout au moins des livres, des périodiques et des appareils indispensables à la reprise et au maintien de leur activité scientifique. Depuis sa fondation, le Patrimoine a dépensé pour ces différents objets près de quatre millions de francs.

Mais le Patrimoine ne se borne pas à suppléer à l'insuffisance des crédits gouvernementaux. Grâce à la souplesse des dispositions qui le régissent et qui contrastent avec la rigidité des règlements officiels, il a pu jouer un rôle plus important encore. C'est ainsi qu'il a consacré 325.000 fr. à subsidier des publications scientifiques qui, sans son intervention, n'auraient jamais vu le jour. C'est grâce au Patrimoine que nos professeurs ont pu se rendre à l'étranger, soit pour des voyages d'études, soit pour prendre part à des réunions scientifiques où notre Université se devait d'être représentée : le total des sommes attribuées à ces missions scientifiques se monte à 574.000 francs. C'est le Patrimoine qui nous a permis d'inviter des collègues étrangers à venir nous faire connaître les résultats de leurs travaux. C'est encore le Patrimoine qui a soutenu certaines initiatives heureuses et fécondes : la création d'un laboratoire de recherches chimiques à la Faculté de Médecine, d'un séminaire

à la Faculté de Droit. Enfin, et c'est là, à mon avis, son action la plus précieuse, il a pu aider un certain nombre de jeunes savants à franchir cette période critique qui suit la fin des études et au cours de laquelle les difficultés matérielles de l'existence ont fait sombrer plus d'une vocation scientifique; grâce à une intervention judicieuse et opportune, la Commission Administrative a déjà pu recruter pour notre corps professoral quelques éléments de grande valeur. C'est dans cette direction que les efforts doivent se poursuivre. Ce n'est que grâce à des ressources personnelles, dont nous pouvons disposer librement, qu'il nous est possible, dans une certaine mesure, d'avoir une politique universitaire, de nous appliquer d'une manière logique à notre développement progressif, de prendre certaines initiatives nécessaires pour assurer la continuité des enseignements et de la recherche scientifique dans les diverses disciplines et renforcer les points faibles de nos cadres universitaires.

L'action de l'*Association des Amis de l'Université* me paraît devoir s'exercer comme une extension et un renforcement de l'activité de la Commission Administrative. Elle me paraît devoir être particulièrement utile dans le domaine indiqué en dernier lieu : la préparation et le recrutement du corps professoral, que la Commission Administrative n'a pu, faute de ressources suffisantes, qu'ébaucher. L'*Association des Amis de l'Université* peut aussi à l'occasion envisager la création de nouveaux enseignements, mais ici, il ne faudrait procéder qu'avec une extrême prudence. Sans doute, par définition, une Université doit comprendre toutes les disciplines, mais nos ressources sont limitées et pour que certaines nécessités particulièrement urgentes soient satisfaites, il ne faut pas que les efforts s'éparpillent. Déjà, dans les limites que je viens d'indiquer, l'*Association des Amis de l'Université* a devant elle un champ d'action extrêmement

vaſte, elle peut faire à l'Univerſité un bien immense.

Le succès répondra-t-il à notre attente ? Je l'espère de tout mon cœur. Mais quoi que l'avenir nous réserve, ceux qui ont bien voulu répondre à mon appel, collaborer à cette entreprise et lui faire confiance, méritent que je leur adresse publiquement l'expression de ma bien sincère reconnaissance. Ce sont tout d'abord les trois dévoués juristes, M. Marcel de Fraipont, Directeur général des Cristalleries du Val St-Lambert, membre de la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, et mes collègues MM. les professeurs Moreau et Wille, qui se sont consacrés à l'élaboration minutieuse et conforme à la loi des statuts de notre Association. C'est ensuite M. le Notaire Heptia, qui a bien voulu passer l'acte de constitution de la Société. Ce sont enfin tous les membres de notre premier Conseil d'Administration, parmi lesquels je mentionnerai tout spécialement M. le Sénateur Digneffe, M. le Gouverneur Pirard, M. le Bourgmestre Neujean, M. Marcel Nagelmackers, qui, malgré leurs absorbantes occupations, ont accepté de jouer un rôle actif dans notre groupement ; et mon collègue M. Paul Harsin, qui a assumé la charge la plus lourde, celle de secrétaire, et qui la remplit comme j'étais certain qu'il la remplirait, c'est-à-dire d'une manière parfaite.

Jules DUESBERG.

Une tentative intéressante dans le domaine de l'enseignement supérieur

Les Cours Universitaires de Davos

Le nom seul de Davos réveille spontanément au fond de la mémoire d'un grand nombre de Belges le mélancolique souvenir de maladies de poitrine, de séparations pénibles, de longues cures dans les lointaines et hospitalières montagnes du Canton des Grisons. Des cours universitaires à Davos ne peuvent donc être, aux yeux des personnes non prévenues, que des leçons destinées à des jeunes gens forcés par la tuberculose à quitter les centres habituels d'études. Il n'en est rien. Aussi avons-nous pensé qu'il serait utile de dissiper toute équivoque au sujet de ces cours auxquels nous avons été appelé à participer et d'attirer l'attention des Amis de l'Université sur un essai fort intéressant tenté par des idéalistes dans le domaine de la culture générale et de la recherche scientifique. S'il s'agissait de simples congrès semblables à ceux qui périodiquement réunissent les fervents d'une spécialité, ou de cours de vacances comme l'Université de Liège en a organisé pendant dix années avant la guerre, il n'y aurait pas lieu de les relever ici d'une manière particulière.

Les cours en question constituent une innovation qui ne doit pas nous laisser indifférents. Quel est le but poursuivi par les organisateurs ?

Parmi les membres actifs du Comité nous citerons le Docteur Branger, Landammann ou Maire de Davos, le Docteur Paul Muller et le Docteur Lips de Davos, ainsi qu'un économiste de Francfort, le Professeur Gottfried Salomon.

Ils ont conçu le projet de créer à Davos un rendez-vous international de savants suisses et étrangers qui se réuniraient régulièrement pour confronter leurs travaux et en faire profiter une assistance d'élite.



Printemps à Davos

Leur ambition allait au delà des préoccupations coutumières très légitimes d'ailleurs, des divers Syndicats d'initiative de tourisme et de Sociétés d'Attraction fonctionnant à Davos et qui engagent en vue de représentations sensationnelles des virtuoses du violon, du chant, de la danse, de la déclamation, du sky, du patinage, etc. Pour eux, au contraire, l'idéal à poursuivre était non pas de créer un semblant d'Université soutenu par l'appareil administratif habituel avec examens, diplômes et divisions consacrées en facultés et sections, mais de grouper dans leur cité, une ou deux fois par an, pendant plusieurs semaines consécutives, sans arrière-pensée politique ni confessionnelle, des artisans de la science, des chercheurs que les traditions, la mentalité et les contingences normales de l'existence

tendent plutôt à isoler ou à éloigner les uns des autres.

La petite ville de Davos, placée, dirait-on, dans un abri spécialement aménagé par la Nature dans un admirable site de hautes montagnes, leur parut être, à juste titre, un endroit particulièrement adéquat au but qui leur tenait à cœur. N'avait-elle pas, en effet, à l'occasion de la lutte entreprise contre la tuberculose et lors des compétitions dans les sports d'hiver, vu tomber bien des barrières sociales, nationales et religieuses qui trop souvent séparent les hommes ? Est-ce qu'elle ne semblait pas tout indiquée par sa situation géographique même et par les progrès réalisés au point de vue du confort moderne, pour servir d'arène de rapprochement non seulement entre le germanisme et le monde latin, mais en général entre les humains farouchement dressés les uns en face des autres par les intérêts, les préjugés, les conventions et l'héritage ancestral ? Au surplus, les Suisses ne sont-ils pas portés plus spontanément et plus facilement que les autres peuples à jouer entre adversaires le rôle d'intermédiaires obligeants ? Ils aiment par tempérament, semble-t-il, à prêter leurs bons offices. Une tendance instinctive les pousse à devenir des agents de conciliation et d'arbitrage. Sans effort ils respectent et apprécient l'individualité propre des parties en opposition.

Pour la tâche à accomplir, la ville choisie et les intermédiaires étaient donc un gage de succès : l'événement l'a démontré.

Les organisateurs des cours de Davos ont visé avant tout à provoquer des contacts personnels prolongés d'abord entre savants, de préférence d'opinions différentes, amenés ainsi à éprouver leurs doctrines par des réactions réciproques, mais également entre étudiants qui venus de pays étrangers, doivent apprendre à mieux se connaître. Il faut, ont pensé les membres du Comité, que les cloisons jadis étanches perdent, par les rapports directs d'homme à homme, un peu

de leur rigidité. Il s'en suivra une interpénétration aussi désirable que féconde. Allemands, Français, Italiens, Suisses, Autrichiens, Belges et Hollandais, maîtres aussi bien que disciples, transplantés pendant une ou plusieurs semaines de vie commune dans un cadre grandiose inaccoutumé, en face de sites majestueux qui portent le cerveau à dégager les grandes lignes et à oublier les mesquineries des compétitions individuelles et les particularismes scientifiques ou nationaux, se libéreront plus aisément de tout respect humain; ils s'arracheront sans conflit, peut-être même à leur insu, à l'emprise de l'ambiance puissante, parce qu'homogène, qui antérieurement les enveloppait et les suggestionnait. Ils échapperont à la complicité occulte des impondérables toujours prêts, par leur bloc, à favoriser l'esprit de troupeau. Ils se soumettront plus docilement à une compréhension mutuelle plus intime que s'ils entraient en rapport uniquement par la voie livresque. Ils inclineront plus volontiers à consentir des concessions d'abord purement courtoises, puis plus essentielles et à accepter des rapprochements intellectuels. Bref, de toutes ces confrontations surgira fatalement une accélération heureuse du rythme progressif de la recherche de la Vérité. Dans cette ascension vers l'idéal, la contribution fournie par la jeunesse actuelle avide de savoir, mais si différente de ses aînées, sera attendue au même titre que celle des professeurs. Une des particularités de l'impulsion nouvelle digne d'être signalée, réside précisément dans le crédit accordé aux étudiants qui cessent d'être uniquement des auditeurs plus ou moins réceptifs. Discussions publiques et privées entre conférenciers, entre professeurs et élèves, entre élèves, — il s'agit naturellement d'élèves avancés, — conversations favorisées par le genre de vie en commun dans un même hôtel, lors des promenades, excursions, etc., font partie intégrante du programme.

Après une laborieuse préparation, deux séries de cours

ont été organisées : la première du 18 mars au 14 avril 1928, la seconde, du 17 mars au 6 avril 1929.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les conférences et sur les séances de discussions ou Arbeitsgemeinschaften.

Comme langues véhiculaires on a employé le français et l'allemand. Un seul professeur, le Recteur de l'Université de Pise, parla en italien. Les conférences françaises étaient résumées en allemand avant ou après la leçon, et les conférences allemandes en français. Dans les échanges de vues qui étaient la suite des exposés ex-cathedra, on entendit également les deux langues. Pour faciliter la bonne marche de ces séances de travaux en commun, les questions à poser comme compléments d'information étaient portées, à l'avance, à la connaissance des intéressés. Tous les auditeurs étaient autorisés, en s'annonçant, à participer aux Arbeitsgemeinschaften dirigées par un président librement choisi. Nous insistons sur le rôle joué par ces réunions où l'effort collectif s'avérait particulièrement productif; à notre sens, elles ont, à maintes reprises, déterminé dans l'esprit des auditeurs un écho plus retentissant et plus prolongé que les exposés unilatéraux.

Malgré la diversité d'origine chez les participants et la variété des sujets traités, les organisateurs ont essayé d'apporter dans l'ensemble des travaux une cohésion assez sensible. L'étude des questions se rattachant à la philosophie, aux sciences sociales et aux lettres apparaît jusqu'à présent comme le thème directeur. L'histoire proprement dite, la médecine, les sciences naturelles, les mathématiques, les disciplines des Facultés techniques, parce que plus spécialisées et rentrant moins dans la culture générale n'ont pas encore été abordées et sont réservées pour l'avenir. Ces sciences non envisagées actuellement, devront néanmoins demeurer encloses dans un cadre philosophique et contribuer à mettre en lumière l'unité de l'esprit humain.



Davos au printemps

Lors de la première série de cours, en mars 1928, 49 professeurs de France, d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse ont donné des conférences sur la philosophie, la logique, la psychologie, l'éthique, la sociologie, la littérature, l'économie politique et le droit. Le célèbre savant Einstein de Berlin prononça le discours inaugural. Il avait choisi comme sujet : les idées fondamentales de la physique et leur développement.

Parmi les professeurs d'Université français nous citerons Fernand Baldensperger, de Paris, qui examina la question de savoir si la littérature est l'expression de la société; Charle Blondel, de Strasbourg, qui parla de la psychologie collective; Lucien Lévy-Bruhl, de Paris, qui exposa les résultats de ses travaux sur la mentalité primitive; Paul Masson-Oursel qui parla de la philosophie comparée;

Henri Piéron, de Paris, dont les conférences eurent pour sujet Perception et Affectivité; Albert Thibaudet qui étudia Taine et Amiel; Edmond Goblot, de Lyon, qui développa ses conclusions sur le "réel" et sur la Théorie nouvelle du raisonnement déductif; Célestin Bouglé, directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Paris, expliqua comment la sociologie de Durkheim et de ses collaborateurs a renouvelé et enrichi la psychologie en France; Yves de la Brière, de Paris, parla de La Société des Nations et de l'idéal catholique; Christian Cornelissen, de Paris, de Capital et Travail; Henri Hauser, de Paris, des Nouveaux aspects de l'industrie française; Roger Picard, de Lille, du Salarial; Georges Davy, de Dijon, de L'Individu devant l'Etat; Marcel Mauss, de Paris, des Problèmes de l'ethnographie d'aujourd'hui; Paul Desjardins, de Paris, du Christianisme des poètes; Achille Mestre, de Paris : Les Etudes et l'Etudiant français, etc.

Au nombre des professeurs suisses nous relevons : Paul Häberlin, de Bâle : Introduction à la caractérologie, La vie esthétique et la vie morale; Fritz Medicus, de Zurich : De la réalité morale; Robert Michels, de Bâle : La sociologie de Paris, La Rome contemporaine; William Rappard, de Genève : Des origines et de l'Evolution de la Société des Nations; Jean Piaget, de Neuchâtel : La Causalité chez l'enfant et la Logique de l'enfant.

Les professeurs allemands avaient répondu avec empressement à l'appel du Comité : Outre le sociologue Gottfried Salomon, de Francfort, qui avait joué un rôle si efficace dans l'organisation des cours, citons : Hans Driesch, de Leipzig : Introduction à la métaphysique; Adhémar Galb, de Francfort : l'Inconscient; Karl Goldstein, de Francfort : Critique de la Psychanalyse; Grisebach, d'Iéna : Education et Culture; Arthur Liebert, de Berlin : Problèmes fondamentaux de la théorie de la Connaissance; Theodor Litt,

de Leipzig : Histoire et Philosophie; Günther Müller, de Fribourg : l'Humanisme; Hans Naumann, de Francfort : Influence du Christianisme sur la foi populaire en Allemagne; Erich Przywara, de Munich : l'Apriori catholique; Erich Rothacker de Heidelberg : Philosophie et Histoire de l'Esprit; Paul Tillich, de Dresde : Religion et Culture; Karl Brinkmann, de Heidelberg : l'Avenir du Capitalisme; J. Bonn, de Berlin : Problèmes financiers internationaux; Hans Lewald, de Francfort : Droit international privé; A. Mendelsohn, de Hambourg : Droit pénal international; Franz Oppenheim de Francfort : Economie théorique; Gustav Radbruch, de Heidelberg : Problèmes fondamentaux de la philosophie du Droit; Karl Strupp, de Francfort : Problèmes actuels du Droit des gens; Friedrich von Gottl-Ottilienfeld, de Berlin : Fordisme, etc.

L'Autriche avait envoyé trois professeurs de Vienne, savoir : Paul Kluckhohn : l'Idéal de la vie dans la littérature allemande, La conception de l'Etat dans le Romantisme; Friedrich Hertz : l'Idée d'Humanité dans l'Histoire; Karl Pribram : Questions de politique sociale internationale.

La première série de cours avait été une entreprise de la Commune de Davos secondée par le Chemin de Fer Rhétique et par de généreux donateurs. Les gouvernements n'étaient pas intervenus.

Les frais de la seconde série furent supportés par la Landschaft Davos (Commune, Kur et Verkehrsverein) et la Rhätische Bahn. L'ancien Président de la Confédération, M. Motta, souligna dans le discours qu'il prononça à l'ouverture, l'intérêt que le Conseil Fédéral et le Canton de Grisons prennent aux Cours Universitaires de Davos. Sept étudiants suisses des séminaires philosophiques et psychologiques de Bâle, Berne et Genève reçurent des bourses de la Fondation "Lucerna" instituée par feu Emile Sidler-Brunner, de Lucerne, la plus importante

fondation de ce genre en Europe. Les hôteliers et les directeurs de sanatoria, ainsi que des particuliers de Davos accordèrent gratuitement la pension complète à plus de 30 étudiants, un grand nombre d'hôtels réduisirent leurs prix jusqu'à 8 ou 10 francs suisses par jour.



Le lac de Davos

Le Gouvernement français était officiellement représenté par le professeur Terracher, recteur de l'Université de Dijon. Le Comité exécutif français qui a secondé le Comité Local de Davos, se compose de MM. Eisenman, président, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Office national des Universités de France, et Célestin Bouglé, Lévy-Bruhl, Lichtenberger, professeurs à Paris. La France a pris à ses charges les frais de voyages et de séjour des professeurs français et de 24 étudiants.

L'Allemagne n'a pas manqué d'apporter sa contribution, elle a indemnisé ses professeurs et 26 étudiants. Le professeur

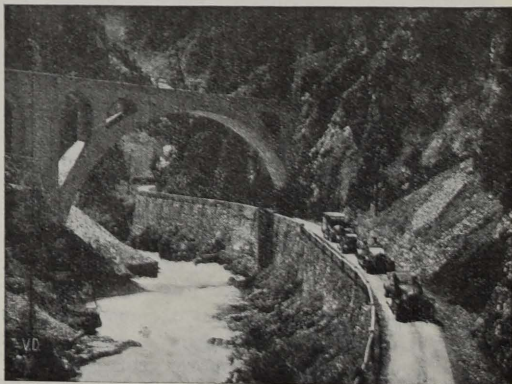
Richter, directeur au Ministère des Sciences et des Arts de Prusse, a parlé officiellement au nom de son Gouvernement.

L'Italie n'avait envoyé qu'un seul professeur. Il en avait été de même pour la Belgique et la Hollande. L'Angleterre s'était abstenue.

Pendant les trois semaines de cours, 24 professeurs d'université ont donné en tout 56 conférences. Ont assisté comme auditeurs en dehors des conférenciers : 14 professeurs d'université, 19 gradués, 223 étudiants venus à Davos de vingt pays différents et 952 auditeurs de Davos, avec une moyenne, comme pour le premier cours, d'environ 200 personnes à chaque séance dans la salle des fêtes du Grand Hôtel Belvédère.

Nous ne pouvons pas songer à donner ici un compte-rendu, même approximatif, des conférences et des Arbeitsgemeinschaften qui ont haussé les Cours Universitaires de Davos au rang d'un foyer scientifique intense, dont la base, sinon l'armature, est constituée par la philosophie. Nous avons entendu dénommer ces assises " Belvédère University College " par analogie avec certaines universités anglaises, où les discussions après les cours contribuent pour une bonne part à la formation de la jeunesse destinée à diriger l'Angleterre. Une autre fois on a lancé devant nous le mot peut-être irrévérencieux, mais assez juste, de " foire d'échantillons intellectuelle " — geistige Mustermesse. — Chacun, en effet, apporte dans sa sphère, le résultat de son travail et l'offre à ceux qui veulent en profiter. L'effort pour convaincre est général et il en résulte une émulation particulièrement féconde. " Umwertung der Werte " mouvement, échange de valeurs spirituelles, tel est le mot d'ordre. Les professeurs et les étudiants — parmi ceux-ci il y avait par exemple six ou sept élèves de l'Ecole Normale Supérieure de Paris, — rivalisent d'intérêt pour les questions examinées. La confiance familière réciproque

entre disciples et maîtres est significative. La jeunesse d'aujourd'hui n'a plus le culte des " Princesses Lointaines " et se désintéresse plutôt des professeurs qu'elle ne peut approcher, mais par contre elle apprécie à sa valeur le contact personnel avec les chercheurs qui en toute loyauté répondent à ses questions. Au surplus les échanges de vues, bien propres à faire jaillir la pensée intime et la préoccupation dernière des savants, incitent naturellement les intéressés à prendre connaissance des travaux publiés par les interlocuteurs.



Environs de Davos

Comme un des faits saillants du second cours, on peut citer le duel philosophique d'ailleurs toujours maintenu dans les limites du " fair play " anglais, entre les deux principaux représentants de l'étude de la philosophie en Allemagne, d'une part E. Cassirer, de Hambourg, qui a donné quatre conférences sur les " Problèmes fondamentaux

de l'anthropologie philosophique ” et sur “ Le contraste de l'esprit et de la vie dans la philosophie de Scheler ”, d'autre part son adversaire M. Heidegger, de Fribourg, qui a consacré trois conférences à la “ Critique de la raison pure de Kant et à la nécessité d'établir une base de la métaphysique ”.

M. Henri Lichtenberger, de la Sorbonne, analysa la Psychologie de la coopération intellectuelle franco-allemande; M. Ed. Wechsler, de Munich, qui, soit dit à sa louange, avait refusé en 1914 de signer le fameux manifeste “ Es ist nicht wahr ”, fit plusieurs conférences sur le Problème des générations dans l'histoire de l'esprit; M. L. Brunschvicg, de l'Institut, participa aux discussions Heidegger-Cassirer-Spaier et pris comme sujet de ses propres exposés: Raison et Religion, Raison et Science; M. A. Spaier, de Caen, parla de la Pensée concrète; M. H. Tronchon, de Strasbourg, de Philosophie du Progrès et Histoire, L'idée de Philosophie de l'Histoire en France, Littérature et Nationalité; M. A. Carlini, de Pise: L'idéalisme italien contemporain; M. J. Benrubi, de Genève: Le caractère fondamental de la philosophie de Bergson; M. K. Joel, de Bâle: Le 19^e siècle considéré au point de vue historico-philosophique; M. C. Sganzini, de Berne: L'acte psychique dans ses rapports avec la connaissance scientifique; M. A. Darbon, de Paris: L'étude des fonctions de l'intelligence par l'histoire des sciences et l'histoire de la philosophie; le romaniſte A. Pauphilet, de Lyon: L'Inspiration antique dans la littérature française; M. F. Schultz, de Berlin: Problèmes du Romantisme allemand et Problèmes de l'histoire de la littérature allemande; M. J. M. Carré, de Lyon: Les Problèmes d'influence en littérature comparée; M. G. de Reynold, de Berne: La méthode en histoire littéraire; le Père E. Przywara, de Munich: Le Problème religieux et métaphysique de l'existence; K. Reinhardt,

de Francfort : Les commencements de la pensée historique; W. Andreas, de Heidelberg : La pensée religieuse populaire à la veille de la Réforme; W. Pinder, de Munich : L'architecture et la plastique du baroque allemand; M. Pos, d'Amsterdam : Question fondamentale de la théorie de l'interprétation; le chirurgien F. Sauerbruch : Le pouvoir organique et psychique d'adaptation de l'homme; E. Witmeur, de Liège : Etats psychologiques et courants dans la littérature moderne.

Pour terminer, nous dirons encore que de généreux particuliers ont remis cette année au Comité organisateur une somme de sept cents francs suisses c'est-à-dire près de 5000 fr. de notre monnaie, destinée à être répartie en prix pour récompenser les meilleurs comptes-rendus envoyés par les auditeurs-étudiants et donnant une idée générale des conférences et discussions et une impression personnelle des entretiens dans le domaine scientifique entre professeurs et étudiants de nationalités différentes.

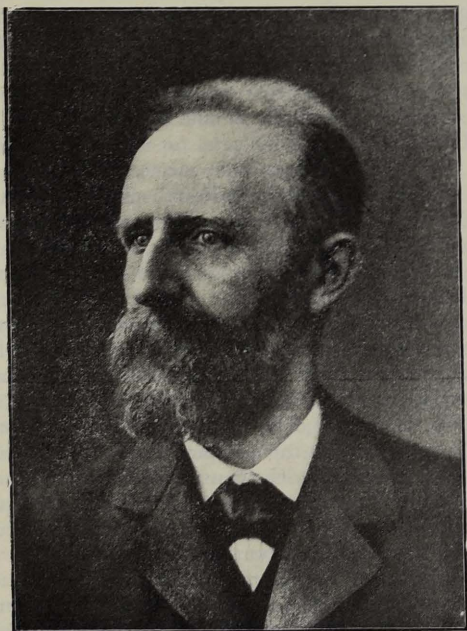
Concluons. Dans l'ensemble, les hardis promoteurs des Cours Universitaires de Davos ont eu la joie de voir leur conception en grande partie réalisée. Il y a lieu de les féliciter vivement et de souhaiter que leur entreprise jusqu'à présent victorieuse dans deux épreuves, gagne encore en stabilité et en précision et reste grâce à l'expérience acquise, d'une manière incontestée, ce qu'elle est déjà, à savoir un tournoi international scientifique de haute tenue auquel gouvernements, professeurs d'université aussi bien qu'étudiants ont intérêt à prendre part. Il est désirable notamment que nos nationaux saisissent avec empressement l'occasion qui leur est offerte dans ces réunions de choix, pour affirmer brillamment aux yeux des autorités de l'étranger la vitalité de l'esprit de recherche en Belgique.

Liège, le 30 avril 1929.

Emile WITMEUR.

Nécrologie

Constantin le Paige



Le 26 janvier 1929, l'Université de Liège a perdu l'un de ses représentants les plus éminents, en la personne du Chevalier Constantin le Paige. Le regretté défunt avait

rempli une longue et brillante carrière dans l'enseignement des mathématiques; il avait occupé les fonctions de Recteur et d'Administrateur-Inspecteur, avec une hauteur de vues et une dignité incomparables. Il appartenait à la pléiade qui a donné à la Faculté des Sciences les Van Beneden, Spring, de Heen, Dewalque, Julien Fraipont, Max Lohest. Son nom reste attaché à des travaux scientifiques d'une valeur considérable.

Constantin le Paige était né à Liège le 9 mars 1852; il appartenait à une vieille famille amie des Lettres et des Arts. Dès sa jeunesse, il donna les preuves d'une intelligence d'élite; ses études d'humanités anciennes et de mathématiques furent couronnées de brillants succès dont l'Athénée de Liège conserva longtemps le souvenir. En passant à l'Université, le jeune étudiant associa bientôt dans un même sentiment d'admiration la beauté sévère de la science et la beauté resplendissante de l'antiquité grecque. Que de merveilles dues au génie de Newton, de Leibniz, de Lagrange, de Jacobi,...; qu'importe le sujet quand l'esprit attentif perçoit l'effort surhumain des grands penseurs! Les anciens maîtres de l'Université, Brasseur, Catalan, Gloesener devinaient déjà, en leur disciple, un successeur lorsqu'il entreprit des travaux personnels qui lui valurent le titre de lauréat du Concours universitaire. Quand il conquit le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques, sa voie était toute tracée. Ses premières recherches en Analyse apportent des résultats d'un grand intérêt concernant la théorie des fractions continues, le calcul des différences et les équations différentielles; reprenant l'étude des nombres de Bernoulli, il fait valoir par d'élégantes transformations des sujets que l'on croyait épuisés; il associe son nom à celui de Fr. Folie dans plusieurs mémoires importants de géométrie. Un séjour qu'il fit dans les Universités et les Observatoires de l'étranger agrandit encore

le champ de son activité. La Société Royale des Sciences de Liège l'appelle dans son sein et il devient l'un des principaux collaborateurs de la " Nouvelle Correspondance mathématique " fondée par Catalan et P. Mansion.

Le jeune savant avait sa place marquée dans le corps professoral de l'Université. En 1876, il est nommé répétiteur des cours d'astronomie et de géodésie; en même temps, il est chargé d'enseignements spéciaux relatifs à la théorie des déterminants et à l'Analyse supérieure; il reçoit encore dans ses attributions le cours de Géométrie supérieure qui venait d'être créé. Jusqu'alors, l'enseignement de la Géométrie supérieure avait été représenté aux programmes de l'Université par des conférences libres, dans lesquelles le professeur Brasseur exposait ses mémorables recherches sur la géométrie du second ordre ainsi que les travaux de Dandelin et de Quetelet. A la mort de Brasseur, le système des conférences s'était continué quelque temps grâce au dévouement de Fr. Folie, sans qu'il y eut un enseignement systématique de géométrie supérieure. Dès le début de sa carrière, Constantin le Paige eut à créer trois enseignements nouveaux; la tâche était d'autant plus ardue qu'à cette époque, il s'agissait de réunir sous des vues d'ensemble des matières éparses dans une foule de mémoires originaux. Le jeune professeur donna immédiatement les preuves de sa haute valeur; dans un cours s'étendant sur deux années d'études, il exposa aux étudiants du doctorat, tous les faits principaux de la géométrie supérieure; dans un autre cours, de deux ans aussi, il fit des leçons sur les fonctions abéliennes et, le premier dans notre pays, il fit un enseignement sur la théorie des formes algébriques dont l'importance s'était dévoilée par les travaux de Cayley, Hermite, Clebsch et Sylvester. Quant à la théorie des déterminants, le programme universitaire prévoyait un cycle de quinze leçons pour les élèves de première année; mais

dans ce cadre d'apparence restreint, le cours fut réellement un grand cours, tant la personnalité du professeur suscitait l'active curiosité des auditeurs émerveillés par la variété des questions mises en relation avec le sujet principal; l'habileté opératoire, la vivacité des idées paraissaient dominer toutes les difficultés.

Le jeune maître disposait d'une vaste érudition, d'une facilité de travail étonnante, d'un esprit de critique acéré. Tout en remplissant avec un soin scrupuleux sa charge professorale, il continuait des travaux personnels. Il faisait connaître de belles propriétés des déterminants dont plusieurs sont devenues classiques; il publiait des travaux de haute valeur sur les formes " préparées " de Sylvester, sur des réductions de fonctions invariantes, sur les combinants,... En scrutant les relations de la géométrie avec la théorie des formes algébriques, il découvrit de vastes horizons dans un domaine inexploré et tout hérissé de difficultés. Ce fut pendant une dizaine d'années une suite ininterrompue de travaux qui par leur ampleur enrichirent le patrimoine scientifique de notre Pays. En 1885, le professeur le Paige était lauréat du Concours quinquennal des Sciences physiques et mathématiques pour ses belles recherches sur les courbes et les surfaces du troisième ordre. En 1887, il était élu membre correspondant de l'Académie Royale de Belgique et trois ans plus tard il échangeait ce titre contre celui de membre effectif. Dans des travaux de grande envergure, il a fondé la théorie des involutions et des homographies unicursales d'ordre supérieur; il a traité complètement l'étude des formes binaires trilineaires et l'étude de la forme quadrilinéaire; il a donné à la géométrie du troisième ordre une harmonie comparable à celle qui s'offre dans la géométrie du deuxième ordre. Ces travaux valurent à leur auteur de nombreuses distinctions honorifiques dans les Académies et les Sociétés savantes.

A l'Université de Liège, Constantin le Paige avait été nommé professeur extraordinaire en 1882, professeur ordinaire en 1885; lors de la retraite de son maître Eug. Catalan, en 1885, il échangea le cours de compléments d'Analyse contre le cours principal d'Analyse supérieure; en même temps, il recevait dans ses attributions l'enseignement de la théorie des Probabilités. Aux hauts mérites de l'Analyste et du Géomètre, il avait ajouté le mérite d'un historien averti. Il a publié la Correspondance de René de Sluse, pour prouver que le grand mathématicien belge fut un précurseur bien près de formuler les lois du calcul infinitésimal. Dans un beau mémoire sur l'histoire des mathématiques au Pays de Liège, Constantin le Paige a retracé le tableau de l'enseignement et des connaissances aux diverses époques à partir du IX^e siècle; il a consacré une étude très documentée à Wendelin, l'un des plus curieux représentants de la science belge au XVI^e siècle. D'autre part, des recherches délicates l'ont conduit à proposer une interprétation paléographique du signe d'addition, qui a été admise par tous les spécialistes de l'histoire générale des mathématiques.

Des circonstances impossibles à prévoir dans la régularité de la vie universitaire, devaient en 1893 ramener le Paige vers l'Astronomie, qui l'avait vivement attiré au début de sa carrière. L'Institut astronomique de Cointe, après une période d'activité, se trouvait complètement désorganisé; son fondateur Fr. Folie avait été appelé à la direction de l'Observatoire royal d'Uccle et conservait seulement à l'Université l'enseignement théorique de l'Astronomie et de la Géodésie. Une administration trop parcimonieuse refusait de nommer un nouveau directeur à Cointe, pour ne pas avoir à lui allouer un modeste traitement. Afin d'utiliser le matériel, on avait transporté à Uccle une partie des instruments; le restant avait été mis sommairement à l'abri et l'observatoire de Cointe était tombé dans l'abandon

le plus complet, au grand scandale des Liégeois. La situation devait s'aggraver encore; il fut question de supprimer définitivement l'Institut astronomique, de convertir les bâtiments en maisons d'habitations ordinaires et de subdiviser le parc attenant en parcelles de terrain à vendre. Le danger du vandalisme devint extrême; pour y parer, le Professeur le Paige s'offrit à prendre à sa charge la direction de l'Observatoire. Il sauva ainsi l'un des beaux Instituts de l'Université; son dévouement lui valut les chaleureuses félicitations du corps professoral et des amis de la science. Pour pouvoir remplir la lourde tâche qu'il assumait, il se fit décharger de l'enseignement de l'Analyse supérieure qui fut confié à l'un de ses disciples occupant déjà une chaire professorale.

Après avoir rétabli et complété, malgré de grandes difficultés, les installations astronomiques, météorologiques et magnétiques, le Paige s'empessa d'organiser un enseignement pratique pour les élèves de l'Université; il fournit aux services miniers des régions liégeoises et limbourgeoises, de précieuses documentations; il préparait de jeunes savants à de lointaines expéditions ou à des travaux personnels d'astronomie. Entre temps, il fut amené à occuper la chaire d'Astronomie et de Mécanique céleste devenue vacante. Sur sa proposition expresse, l'enseignement de la géométrie supérieure auquel il avait donné tant d'éclat fut confié à son élève de prédilection François Deruyts, qui s'était montré son digne continuateur et qu'une mort prématurée devait, quelques années après, ravir à l'Université.

Le Paige avait trouvé dans la science astronomique un champ nouveau d'activité. Les travaux qu'il a publiés sur les coordonnées de l'Observatoire, sur la réduction du lieu apparent sont des modèles de critique et de précision. Dans un important mémoire sur les visées au bain de mercure, il a préconisé une méthode qui a été adoptée dans

la plupart des observatoires. A l'occasion des solennités académiques de son Rectorat, il a présenté un historique complet des théories astronomiques aux diverses époques. Il était d'une ardeur inlassable au travail; la pénétration et la distinction de son esprit lui permettaient d'aborder avec bonheur les sujets les plus divers; dans des moments de loisir, il s'occupait d'archéologie et dans ce domaine encore il est l'auteur de recherches auxquelles les spécialistes reconnaissent un grand intérêt. Dans l'enseignement, le Paige excellait à dégager les faits généraux; son exposition était vivante, évocatrice d'idées; un don de bonté ajoutait à l'influence que le Maître exerçait sur ses élèves; parmi ses nombreux disciples, il a compté tous les professeurs de l'Université qui appartiennent à la section des mathématiques et à la section des sciences physico-mathématiques.

Dans la charge d'Administrateur-Inspecteur qu'il avait reçue en 1905, il apporta le même dévouement que dans ses fonctions professorales. Pendant la douloureuse période de l'occupation allemande, il fut devant l'ennemi le fier défenseur de la dignité de l'Alma Matér; ardent patriote, il contribua puissamment à la résistance de l'Université aux menaces teutoniques. Après l'armistice, sa santé se trouva ébranlée par suite du surmenage qu'il s'était imposé pour reconstituer les installations scientifiques dévastées.

En 1922, il était promu à l'Eméritat et recevait le titre d'Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université; le Roi lui conférait les plus hautes distinctions dans les Ordres nationaux. Une manifestation grandiose eut lieu en l'honneur de l'homme éminent qui avait rendu des services éclatants à la Science et au Pays. Le Recteur M. Dejace se fit l'interprète de la profonde reconnaissance de la grande famille universitaire; les délégués des corps savants apportèrent de chaleureuses félicitations; les anciens élèves exprimèrent au Maître leurs sentiments d'admiration et de respectueuse

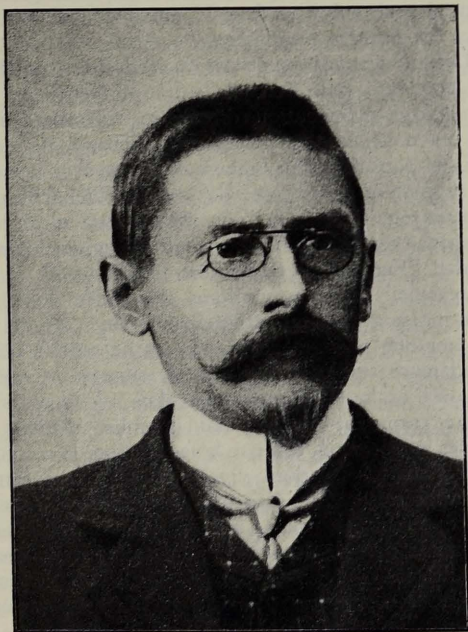
affection. En répondant aux hommages qui lui avaient été présentés, le vénéré jubilaire eut à cœur de marquer les idées directrices de sa longue carrière " Le développement de l'Université, disait-il, a été mon but, non peut-être de l'Université telle que se la figure le grand nombre, assemblage un peu disparate de diverses écoles d'où doivent sortir des diplômés, aptes à remplir des fonctions, à exercer des professions... " et il reprenait ce qu'avait dit Darboux au sujet de l'Université de Paris qui " si elle entend faire aux applications la part qui leur revient de droit dans nos sociétés modernes, entend aussi rester fidèle à l'étude désintéressée dans ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé ".

L'éméritat ne fut pas pour le Paige, un repos. Cédant aux instances de ses Collègues, il fit un cours libre sur des parties spéciales de l'histoire des mathématiques; il avait conçu le projet de consacrer à l'œuvre de Simon Stevin une étude étendue, mais son état de santé s'aggravant, l'empêcha d'achever le travail entrepris. Jusqu'au dernier jour, il conserva tous les dons de sa brillante intelligence. Sa mort endeuilla profondément l'Université; un foyer ardent d'idéal s'était éteint.

J. DERUYTS,

Professeur à la Faculté des Sciences.

Louis Lejeune



Au début de cette année l'Université de Liège eut à déplorer la mort, survenue le 17 février, du Docteur L. Lejeune, chargé du cours de technique radiologique et Directeur du laboratoire de radiologie et d'électrothérapie

à l'hôpital de Bavière. C'est une perte très sensible pour notre Faculté de Médecine où L. Lejeune représentait avec autorité un des domaines les plus merveilleux de la médecine appliquée, auquel il s'était voué corps et âme et dont il avait suivi pendant 30 ans avec une rare persévérance les progrès prodigieux.

L. Lejeune termina ses études de médecine à notre Alma Mater en 1897; puis s'en alla suivre à Nancy les leçons de psychologie thérapeutique du célèbre professeur Bernheim et de ses collègues les professeurs Liebault et Liégeois. On sait en quoi consistait la thèse défendue avec une dialectique suggestive par l'École de Nancy. Elle s'efforçait de démontrer que le sommeil dit hypnotique n'est pas un phénomène exceptionnel et antiphysiologique comme le prétendait l'École de la Salpêtrière (Dr Charcot).

Le sommeil provoqué, n'étant que l'idée du sommeil plus ou moins fidèlement réalisée par le sujet, n'a de valeur qu'en tant que phénomène suggéré et ne saurait avoir de prépondérance sur les autres faits de suggestion que dans les cas où il exalte la suggestibilité. Mais il jouit alors d'une propriété commune à un certain nombre d'autres états analogues au sommeil, tels que la fascination, la méditation, la distraction, les émotions vives, etc. Dans ces états, les seuls qui intéressent le thérapeute, toute l'activité psychique étant fixée sur un seul point, il est facile au suggestionneur de la diriger dans le sens utile à la guérison du malade.

Pour l'École de Nancy, non seulement l'hypnotisme ne correspond théoriquement à rien, mais pratiquement fait le plus grand tort à la suggestion.

Lejeune est immédiatement conquis à ces idées et de retour à Liège, pratique la psychothérapie.

Dès octobre, 1898 il publie dans la *Revue de Psychologie clinique et thérapeutique* le résultat de ses premiers essais sous le titre : "*Affections nerveuses diverses traitées avec succès*

par la suggestion à l'état de veille ». Il débute par une profession de foi sur la valeur de la psychothérapie débarrassée des vieux procédés hypnotiques et indique comment il a traité avec succès par la suggestion vigile un certain nombre de malades très différents d'âge, de sexe et de condition sociale. Il décrit quelques-unes de ses observations, choisies parmi les plus instructives et les plus typiques se rapportant à une incontinence d'urine chez un enfant de quatre ans, à une impuissance génitale, à une névralgie du trijumeau et à des crampes musculaires.

Mais cet art difficile n'est pas sans graves inconvénients pour ceux qui l'exercent : il les fatigue outre mesure et use promptement leur système nerveux. Aussi le D^r Lejeune délaisse-t-il peu ce mode de traitement d'autant plus facilement que son esprit avide de nouveautés se sentait irrésistiblement attiré vers une application médicale naissante, la radiologie dont avec une rare pénétration d'esprit il a saisi d'emblée l'importance et l'avenir. Il n'hésite pas, pour être à la hauteur de sa nouvelle tâche, à reprendre des études de physique, particulièrement d'électricité. Encouragé par le prof. de Winiwarter, il établit en 1899 dans le service du célèbre chirurgien un laboratoire de radiologie, un des premiers en Belgique. L'outillage du début était modeste : une source électrogène provenant d'une batterie d'accumulateurs. Faute de ressources, on usait avec parcimonie de l'emploi des rayons X, qu'on réservait aux cas qui le réclamaient le plus expressément. Les examens se rapportaient à la localisation de corps étrangers, aux fractures, aux luxations et à des lésions diverses.

Tous les cas cliniques intéressants fournissent à L. Lejeune l'occasion d'études qu'il publie dans les revues médicales de l'époque.

Mais la merveilleuse découverte de Roentgen qui avait doté la médecine d'un incomparable moyen de diagnostic,

allait bientôt faire naître de grands espoirs par ses propriétés thérapeutiques, principalement dans la cure du cancer.

Jusqu'en 1901 la question du traitement par les rayons X de cette terrible affection n'avait donné lieu qu'à de timides essais. W. Johnson et M. W. Merrill, de Washington, avaient publié en janvier-février 1901 in *Rev. internat. d'électrothérapie*, les résultats qu'ils avaient obtenus par l'emploi des rayons X dans les cancroïdes de la face et une tentative de traitement par ce moyen d'un cas de cancer récidivé du sein. Le Docteur Lejeune n'hésita pas dès juin de la même année, à tenter sur un cas de cancer bien caractérisé l'essai de ce traitement qu'il a décrit dans les *Archives d'Électricité médicale et de Physiothérapie de Bergonié* (juin 1901) sous le titre : "*Essai de traitement par les rayons X d'un cas de cancer*". C'est vraisemblablement le premier essai de ce genre entrepris en Europe.

Quelques années plus tard, dans une très intéressante brochure intitulée : "*La Radiothérapie*" parue en 1907 à Liège, *Impr. Faust Truyen*, il expose magistralement les progrès réalisés dans l'emploi des rayons comme agent curatif. Après avoir défini la nature des rayons de Roentgen, leur production, il s'occupe de leur action physiologique, de la nécessité de leur dosage; puis il passe en revue leur action sur la peau, sur les organes profonds, enfin il examine leurs applications dans les dermatoses, les néoformations et les leucémies. Tout cet exposé est fait avec une clarté remarquable qui révèle une connaissance approfondie du sujet.

De 1899 à 1912, L. Lejeune avait prêté ses services à l'Université à titre purement bénévole, enrichissant souvent de ses propres deniers son modeste laboratoire. Il était chargé de toutes les recherches radiologiques pour les cliniques universitaires. Ses études antérieures, ses voyages à l'étranger, l'organisation de son Institut, un modèle du genre, sa clientèle nombreuse et variée, avait étendu son champ d'observation. Ses nombreuses publications avaient

fait connaître son nom dans les milieux scientifiques de Belgique et de l'étranger, quoiqu'il n'occupât, jusqu'alors, de position universitaire tout au moins officiellement. C'est alors que la Faculté de Médecine émit le vœu de voir créer de nouvelles installations et d'en confier la direction au Dr L. Lejeune.

Le laboratoire qu'il s'agissait de créer ne pouvait être rattaché spécialement à aucun des services déjà existants, attendu qu'il était appelé à venir en aide à plusieurs d'entre eux. Il importait donc que le nouvel Institut restât indépendant de toutes les cliniques; il lui fallait par conséquent une direction propre, responsable du choix des instruments, de leur utilisation et de leur conservation. C'est ce que le titre de directeur à conférer au Dr L. Lejeune devait indiquer. Peut-être doit-on regretter que la Faculté de Médecine ne soit pas allée plus avant dans cette voie en proposant en faveur de celui-ci la création d'un enseignement de radiologie. Elle eut ainsi répondu complètement au vœu émis en 1909 par la Commission de Radiologie de l'Académie des Sciences de Paris, relatif à la réglementation de l'emploi médical des rayons de Roentgen, que son rapporteur le Dr Bouchard formulait ainsi : " Il est désirable que, dans l'exécution des règlements relatifs à la réforme de l'enseignement médical, une importance beaucoup plus grande soit accordée aux études et aux exercices pratiques de Radiologie. Il est désirable aussi que, dans certains centres de haut enseignement, une place soit faite à l'étude scientifique de la Radiologie ". Il est vrai qu'en 1921, L. Lejeune fut chargé de faire un cours facultatif de technique radiologique. En attendant, un arrêté du 28 mai 1912, le nommait chef de travaux, chargé de la direction du laboratoire de radiologie et d'électrothérapie.

En novembre 1913, L. Lejeune s'installe dans son nouvel Institut qui comprenait un appareil de diagnostic complet,

un appareil de radiothérapie moyenne, des appareils d'électricité médicale, un groupe et des accumulateurs.

A peine réalisée cette installation si patiemment édifiée faillit être détruite par la guerre. Dès le début de l'invasion, l'autorité allemande qui s'était emparée de l'hôpital de Bavière prétendait se rendre maîtresse du laboratoire d'électro-radiologie sous le prétexte qu'il dépendait de l'Etat. Mais elle dut compter avec la ténacité du Dr L. Lejeune qui défendit ses installations comme son propre bien. Il a raconté d'ailleurs avec beaucoup d'humour les péripéties de cette lutte, amusante par certains côtés, dans les *Archives d'Electricité Médicale et de Physiothérapie*, sous le titre : " *Cinquante deux mois de service d'hôpital pendant l'occupation allemande, août 1919* ". Sa crâne et belle attitude lui valut la médaille du Roi Albert.

Après la guerre, L. Lejeune reprit avec une nouvelle ardeur l'étude des progrès réalisés à l'étranger au cours des quatre années pendant lesquelles la Belgique avait été violemment séparée du reste du monde. L'esprit toujours en éveil, il suggère (1) à notre distingué collègue, M. Ch. Fraipont, professeur de Paléontologie animale, l'application de la radiographie pour éclairer certains points intéressants d'anthropologie. La précision que donne ce procédé dans l'étude de la structure des os, permit à celui-ci d'étudier par ce moyen l'astragale préhistorique et certains os fossiles. Lejeune radiographia l'astragale de l'homme de Spy qui comparée à celle d'un homme actuel et à celui d'un anthropoïde, montre une différence très nette entre la structure de l'astragale d'un marcheur et celle de l'astragale d'un grimpeur, différence qui permet d'attribuer l'os à l'un plutôt qu'à l'autre de ces deux êtres. De même des

¹⁾ Cf. Dr L. LEJEUNE. Une nouvelle application des rayons X, la radiographie appliquée à l'étude des os fossiles. *Journal de Radiologie* 1921.

radiographies prises plus tard par le Dr Delhern de certaines pièces conservées au Museum d'Histoire Naturelle de Paris et dans des collections privées, permirent encore à M. Ch. Fraipont de poursuivre ses intéressantes recherches dans ce domaine.

Mais d'autres sujets plus directement en rapport avec ses études préoccupaient davantage en ce moment l'esprit du Dr L. Lejeune.

En 1914, le radium apparaissait comme le moyen thérapeutique le plus actif pour le traitement des cancers devenus inopérables ou inaccessibles en raison de leur situation particulière dans les organes internes. L. Lejeune, confiant dans les propriétés thérapeutiques du nouvel élément, avait, dès cette époque, sollicité le concours des Hospices de la Ville, de la Province et de l'Etat en vue d'annexer à son pavillon d'électroradiologie un service de radiothérapie (Roentgenthérapie et radiumthérapie). La guerre terminée, il poursuit sans trêve la réalisation de ce projet, se met en relation avec les principaux centres de lutte contre le cancer et visite en 1921, ceux de Paris et de Lyon. Finalement des crédits importants sont mis à sa disposition, son Institut se trouve agrandi d'une annexe importante et est choisi comme un des quatre centres anticancéreux dont le Gouvernement a décidé la création en Belgique.

Les nouvelles installations comprennent : trois appareils de radiothérapie profonde (200.000 volts), un appareil de radiothérapie semi-pénétrante, un appareil pour électrocoagulation, des appareils de mesure des radiations, enfin deux grammes de radium.

Mais pour assurer le fonctionnement normal du nouveau service, des ressources importantes sont nécessaires; c'est le Comité de Patronage de l'association sans but lucratif, dotée de la personnification civile, le Centre Anticancéreux", qui les recueillera.

Les concours de l'Etat, de la Province, de la Ville, des Industriels, etc., sont bientôt acquis et le 13 novembre 1924, l'inauguration des nouveaux locaux a lieu en présence de S. M. la Reine, du Ministre de l'Intérieur, M. Pouillet, de M. G. Grégoire, Gouverneur de la Province et président du Comité exécutif du Centre Anticancéreux, des autorités académiques, et de nombreux représentants de l'armée, de la magistrature, du corps médical, de l'industrie, etc. Au cours de cette solennité, la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold fut remise au D^r L. Lejeune, au milieu des acclamations enthousiastes des assistants.

Cette reconnaissance qu'il avait si bien méritée le toucha profondément, mais rien ne pouvait plus réjouir son cœur brisé par un événement douloureux : la perte d'une enfant unique à l'agonie de laquelle il avait assisté impuissant quelques années plus tôt. Le souvenir de cette enfant que la nature avait gratifiée des plus beaux dons de l'esprit et du cœur, intelligente autant qu'affectueuse, le hantait constamment et, ni ses devoirs professionnels fort absorbants, ni ses études qui le passionnaient, ne pouvaient le distraire de la pensée de cet être si cher, ni atténuer la douleur qui peu à peu minait sa robuste constitution. Peut-être aussi la manipulation des rayons X au cours d'une carrière de 25 années n'était-elle pas étrangère à l'épuisement de sa santé. Lejeune portait d'ailleurs sur les mains des lésions déjà avancées, consécutives à l'action des rayons X et qui seraient devenues très graves s'il avait encore continué à travailler pendant quelque temps dans les radiations.

En novembre 1925 il sollicita un congé de trois mois pour cause de maladie. Les médecins qui le soignaient, estimaient qu'un séjour de cette durée dans un climat plus doux, était indispensable au rétablissement de sa santé.

L. Lejeune se soumit au traitement et, le congé passé, il reprit avec courage ses fonctions universitaires. Mais

peu après ses forces le trahirent à nouveau et les progrès du mal l'obligèrent à abandonner ses travaux.

Jusqu'au dernier jour cependant, il voulut conserver la direction de son service, se faisant renseigner sur tout ce qui s'y passait, gérant et veillant à tout comme au temps de sa belle activité.

Le jour de ses funérailles qu'il avait voulues très simples, M. le Recteur Duesberg rappela les principaux traits de la carrière du regretté défunt et se fit l'interprète des sentiments d'unanimes regrets que causait cette mort prématurée. L. Lejeune n'était âgé que de 57 ans !

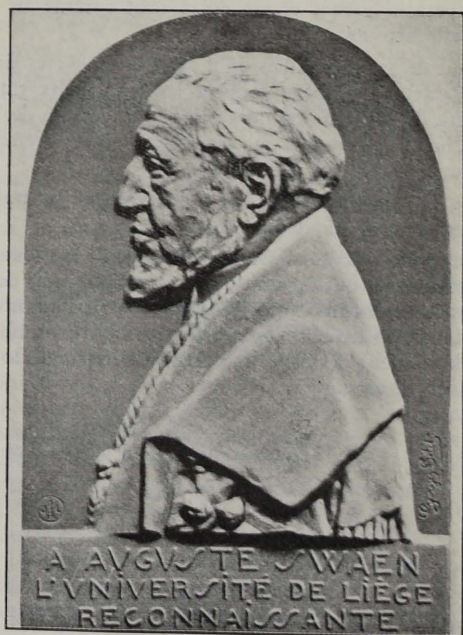
M. le Dr Bienfait s'associa à ces regrets au nom des confrères et amis du défunt.

L'Université reconnaissante conservera pieusement le souvenir de celui qui fut un de ses artisans les plus dévoués et le fondateur de l'Institut de Radiologie et de Radiothérapie dont elle est justement fière. Elle s'incline profondément devant la douleur de sa noble et digne compagne dont elle partage les regrets.

M. DEHALU,

Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège.

Auguste Swaen



Le 18 mars 1929, s'éteignait doucement, dans sa 83^e année, Auguste Swaen, professeur émérite de notre Faculté de Médecine, ancien Recteur de notre Université, membre de

l'Académie de Médecine. On l'enterrait le surlendemain dans la plus stricte intimité. Lui-même en avait exprimé le désir formel. Il avait déposé au Rectorat une lettre dans laquelle il disait : " Mes solennelles funérailles ne pouvant rendre service à personne et devant d'autre part déranger beaucoup de monde, j'ai pris depuis longtemps la résolution de renoncer à tout honneur académique. On m'enterrera très simplement, au début de la matinée. Quelques rares amis qui me resteront encore me seront une société suffisante dans cette dernière promenade." Tout le scepticisme dépourvu d'amertume de mon vieux maître s'exprime dans ce dernier message.

Auguste Swaen était né à Verviers, le 11 juillet 1847. Il fit ses études médicales à Liège. Il paraissait vouloir se destiner à la clinique quand, au cours d'un voyage d'études à Paris, à la demande d'un groupe de ses anciens maîtres, il s'orienta vers l'étude de l'anatomie. Dès 1872, il fut chargé d'un cours et en 1874, nommé professeur extraordinaire, il succéda à Masius dans la chaire d'anatomie humaine. Trois ans plus tard, il était promu à l'ordinariat. Ne négligeant aucune occasion de compléter sa formation scientifique, il fréquenta assidûment les laboratoires étrangers : Bonn, Strasbourg, le Collège de France, Leipzig, la station zoologique de Naples. Il fut nommé secrétaire du Conseil académique pour l'année 1886-1887, Recteur pour la période triennale 1912-1915. Le cataclysme de la guerre l'empêcha d'accomplir tout son mandat. Atteint par la limite d'âge et admis à l'éméritat le 31 juillet 1917, il transmettait, à la séance solennelle de rentrée de l'Université, après la guerre, l'hermine rectorale à Eugène Hubert, mais il était autorisé à continuer son enseignement pendant l'année 1919.

Au cours de sa longue carrière académique, Swaen n'a cessé d'être mu par l'idéal universitaire le plus élevé. Dès le début, il s'associait aux efforts de Masius, Vanlair et

Van Beneden pour obtenir la rénovation de l'enseignement des sciences dans nos universités, l'organisation de cours pratiques et les installations nécessaires pour réaliser ce programme. Efforts couronnés de succès : le bulletin de victoire de ces pionniers, c'est l'ensemble de ces admirables Instituts qui furent construits pendant la période 1885-1890. En 1879, comme secrétaire de la Commission académique chargée de préparer la révision de la loi de 1849, plus tard en toute occasion et notamment dans son discours réctoral prononcé le 21 octobre 1913, sur le rôle des universités, Swaen, qui se faisait de ce rôle une conception très haute, s'est attaché à réclamer pour nos établissements d'enseignement supérieur une existence plus libre et plus large, à proclamer qu'une université ne doit pas s'abaisser au rang d'une simple école professionnelle, à démontrer que pour remplir sa mission, l'Université a besoin de ressources considérables. Il prévoyait, comme je l'ai rappelé l'an dernier dans mon discours de rentrée, la prospérité des universités de Bruxelles et de Louvain, qui jouissent de la plus complète liberté.

L'application de ses idées à l'enseignement dont il était chargé nous a valu la création de l'Institut d'Anatomie et de ses magnifiques collections. Pour bien apprécier le rôle de Swaen, il faut se reporter à l'époque où il entra en fonctions. Le laboratoire d'anatomie était alors étroitement logé dans une aile du bâtiment central. L'actuelle salle de lecture servait de salle de dissection. Il y avait en outre au rez-de-chaussée, un auditoire commun avec la physiologie et deux petites chambres, dont l'une était destinée au professeur. Au premier étage, le cabinet du professeur, en partage avec d'autres travailleurs et la salle des collections. Celle-ci ne renfermait que quelques squelettes et quelques pièces sèches, dont quelques-unes sont encore conservées dans notre musée et témoignent éloquemment,

à côté des magnifiques préparations qui servent maintenant à nos démonstrations, du progrès accompli. Depuis 1887, les services de l'anatomie sont logés dans un Institut qui ne saurait, dans sa conception fondamentale, être amélioré. Les plans de cet Institut furent dressés par Swaen et son fidèle ami, M. le Professeur Putzeys, qui visitèrent au préalable les meilleures installations de l'étranger. Quant aux collections, elles sont superbes : il n'y a qu'à puiser dans le trésor de notre Musée pour y trouver les éléments nécessaires à la démonstration de n'importe quelle région. Seuls, ceux qui ont la charge de l'enseignement de l'anatomie macroscopique peuvent se rendre compte de l'immense service que Swaen a rendu à l'Université de Liège en créant l'Institut d'Anatomie et ses collections.

L'aspect le plus populaire du talent de mon vieux maître est celui sous lequel il est apparu à de multiples générations d'étudiants de candidature en médecine comme professeur d'anatomie. Le souvenir de ces leçons est resté vivant dans l'esprit de tous ceux qui ont eu la bonne fortune de les entendre. C'est que rarement en effet matière fut traitée avec une aussi complète maîtrise. Swaen était naturellement doué pour le professorat : il avait l'élocution facile, l'exposition claire, l'enthousiasme. Il possédait aussi une qualité précieuse chez un professeur d'anatomie : un sens très développé de la représentation dans l'espace. A ces dons naturels, il joignait une méthode rigoureuse et une connaissance approfondie de son sujet. Persuadé que le premier devoir d'un professeur d'anatomie est de connaître dans tous ses détails la structure du corps humain et convaincu d'autre part que l'on ne connaît bien que ce que l'on a appris par soi-même, c'est le scalpel à la main qu'il fit de l'anatomie. Il disséqua ou fit exécuter sous sa direction les admirables pièces qui remplissent notre Musée. Son cours d'anatomie ne se bornait pas cependant à une simple et

sèche description d'organes; ses connaissances anatomiques reposaient sur une base morphogénique extrêmement solide, car la plupart de ses travaux originaux sont du domaine de l'embryologie et Swaen ne manquait pas d'appliquer les résultats de ses recherches à l'étude de l'anatomie de l'adulte. Le même souci d'objectivité le guidait dans son enseignement de l'histologie. Je l'ai vu travailler pendant de nombreuses années, et je sais avec quelle conscience il préparait son cours pratique, toujours à l'affût de nouveaux procédés techniques. Je ne crois pas pouvoir mieux caractériser l'enseignement de Swaen qu'en disant qu'il avait vu lui-même tout ce dont il parlait : et c'est là ce qui faisait sa grande force, c'est ce qui lui permettait de décrire telle région difficile, tel tissu complexe aussi sûrement qu'il eut décrit l'objet le plus familier.

Ceux qui ont suivi l'enseignement à la fois si vivant et si coloré, si objectif et si précis de ce maître de l'anatomie ne l'oublieront jamais. Nous en avons eu la preuve lorsque ses anciens élèves reconnaissants se sont groupés en foule autour de lui, lors de la manifestation qui eut lieu le 26 juin 1921, à l'occasion de sa promotion à l'éméritat. A cette occasion, l'Institut d'Anatomie reçut le nom d'Institut Auguste Swaen; le souvenir de son fondateur y fut perpétué par une plaque de bronze qui porte son effigie.

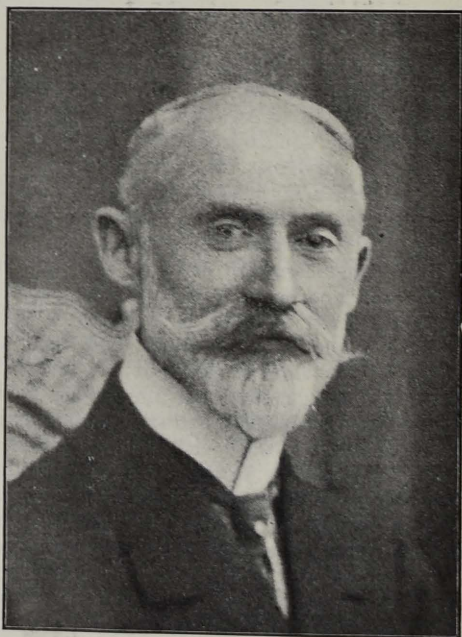
Les publications scientifiques de Swaen présentent les mêmes caractéristiques : la rigueur dans la méthode et la clarté dans l'exposition. Son travail sur le développement du foie, du tube digestif, de l'arrière-cavité du péritoine et du mésentère est resté un travail classique, dont tous les traités d'embryologie empruntent les données. Swaen savait aussi répandre le goût de la recherche. De nombreux étudiants, à l'occasion d'un travail destiné au Concours universitaire ou au Concours des Bourses de voyage, se sont pénétrés sous sa direction des principes rigoureux de la

méthode scientifique. Ceux de ces élèves qui sont entrés dans la pratique médicale s'y sont élevés au premier rang : trois d'entre eux font partie du corps professoral de notre doctorat en médecine. Deux autres, M. Brachet, professeur à Bruxelles, et moi-même, sont devenus titulaires de chaires d'anatomie.

J'ai fréquenté Swaen pendant près de trente ans. Il fut mon maître, lorsque j'entraî, en 1899, au laboratoire de recherches de l'Institut d'Anatomie. Je m'honore d'être devenu dans la suite son collaborateur. Après sa retraite, nos relations sont devenues plus étroites encore. Et c'est alors que j'ai réellement pénétré dans son intimité, que j'ai appris à le bien connaître et à l'apprécier pleinement. Le souvenir de ces relations ne me quittera pas. Je verrai toujours cette image familière de mon vieil ami, penché sur un livre, dans la tache de lumière projetée par la lampe minuscule dont il avait coutume de se servir. A l'approche du visiteur, sa bonne figure s'éclairait d'un large sourire et à l'accueil le plus aimable succédait la conversation la plus séduisante. Car sa culture était universelle et l'intérêt qu'il portait à toutes les questions artistiques ou scientifiques ne s'est jamais ralenti. Swaen était de plus foncièrement bon et cette bonté ajoutait au charme de sa conversation : jamais il ne se glissait d'amertume dans les jugements qu'il portait sur ses semblables, tout au plus, parfois, la simple constatation de divergences de vues, inévitables entre êtres humains et inhérentes à leur nature. La nouvelle de sa mort sera douloureusement ressentie par tous ses anciens élèves, par tous ceux qui l'ont connu; pour ses amis, sa disparition est une perte irréparable.

Jules DUESBERG.

Auguste Doutrepon



La Faculté de Philosophie et Lettres de notre Université vient de perdre un de ses membres les plus distingués : le Professeur Auguste Doutrepon s'est éteint le 22 mars 1929, après une longue et pénible maladie.

Né à Herve en 1865, Auguste Doutrepoint, après avoir fait d'excellentes études au Collège Marie-Thérèse de sa ville natale, était venu à Liège s'inscrire à l'École normale des Humanités, où il fut l'un des premiers élèves de M. Maurice Wilmotte, qui inaugurerait en Belgique l'enseignement de la philologie romane. Guidé par la solide érudition du jeune maître et conquis par son enthousiasme irrésistible, Doutrepoint se voua délibérément à la discipline nouvelle et conquiert brillamment son brevet d'agrégé avec une thèse sur la langue du *Dialogue du pape Grégoire*. Il fut ensuite à Halle, en Allemagne, poursuivre ses études sous la direction de Hermann Suchier, puis alla achever son apprentissage à Paris, où il eut le bonheur d'entendre Gaston Paris et Paul Meyer, les créateurs de la jeune école philologique; il séjourna enfin plusieurs mois à Florence et put ainsi, en écoutant les leçons de M. Pio Rajna, perfectionner sa connaissance de la langue italienne. A peine rentré de ce voyage d'études, il fut appelé en 1891 par M. Wilmotte, à venir renforcer la section de philologie romane de Liège. Pendant près de quarante ans il devait rester au poste, enseignant à la fois, et avec le même soin, l'histoire de la littérature française, des littératures romanes et des littératures modernes, à côté de la grammaire historique du français, de l'encyclopédie de la philologie romane et de la langue italienne. Cet enseignement énorme aurait fatigué l'organisme le plus robuste; bien qu'il fût affligé d'une santé toujours chancelante, A. Doutrepoint tint cependant à s'acquitter scrupuleusement de sa tâche avec la plus grande ponctualité, et ce n'est qu'en 1923 qu'il se résigna à abandonner une faible partie de ses attributions. Malgré l'étendue de ses fonctions, ceux qui ont eu la chance d'être ses élèves savent pourtant avec combien de ferveur et d'attention il accomplit toujours ses devoirs de professeur, avec combien de prévenance et de bonhomie il sut encourager les vocations

naissantes. Sans doute se souciait-il peu de briller par l'exposé de théories nouvelles et se gardait-il soigneusement de conduire ses disciples vers des horizons inexplorés; c'est qu'il préférait les nourrir d'abord des vérités acquises de la philologie avant de les lancer à la recherche de l'inconnu. Cette prudence et cette probité ont fait toute la valeur de son enseignement.

Mais Auguste Doutrepoint ne fut pas seulement un maître consciencieux et bienveillant; il sut aussi, pour employer une expression qu'il aimait, "apporter humblement sa pierre à l'édifice de la science".

Dès 1888, il avait publié dans la *Revue des Patois gallo-romans* de Gilliéron et de Rousselot, un lot de quinze noëls wallons, transcrits en orthographe phonétique, avec leur traduction et leur accompagnement musical.

En 1890, à la suite de son séjour à Halle, il donnait dans la *Bibliotheca Normannica* (t. V.) de H. Suchier, l'édition critique de la *Clef d'amors*, adaptation médiévale du célèbre traité d'Ovide. Ce travail témoignait d'une véritable maîtrise dans l'art difficile de la publication des anciens textes. A. Doutrepoint n'avait cependant encore que vingt-cinq ans.

Pendant les mois qu'il avait passés à Paris, il avait collaboré à la préparation du monumental *Dictionnaire* de Godefroy. De retour à Liège, il s'attacha bientôt à une œuvre non moins importante : la traduction de la *Grammaire des langues romanes* de W. Meyer-Lübke. Elie Rabiet, qui avait mis en français le premier volume de l'ouvrage capital du savant viennois, venait de mourir; avec son frère Georges, aujourd'hui professeur à l'Université de Louvain, A. Doutrepoint entreprit d'achever cette tâche considérable. Ainsi parurent successivement, par leurs soins, en 1895 le volume traitant de la *Morphologie*, en 1900 la *Syntaxe*, et en 1909 les tables de toute la *Grammaire*. Travail modeste, sans doute, mais

dont on ne sait pas assez la difficulté. Il faut avoir tenté d'utiliser le livre allemand, pour comprendre la somme d'érudition que réclamait de ses auteurs une traduction fidèle et claire de cette *Grammaire* de Meyer-Lübke, aussi mal rédigée qu'elle était bien conçue. En mettant ce chef-d'œuvre de la philologie romane à la portée des lecteurs français, les frères Doutrepoint ont rendu à l'étude des langues néo-latines, un service dont on ne peut assez dire le prix.

Pour se reposer de son labeur de traduction, A. Doutrepoint avait d'ailleurs repris son sujet favori, les noëls wallons. Il avait complété la série de ces chants populaires de nos provinces, en puisant dans des recueils anciens ou en empruntant à la tradition orale, et avait ainsi réuni trente noëls différents avec leurs innombrables variantes. Ce petit corpus, préparé avec un soin jaloux que stimulait encore la piété de l'auteur, parut en 1909 comme premier volume de la *Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes*.

Ceci nous amène dans le troisième domaine de l'activité d'Auguste Doutrepoint : le wallon, auquel il a consacré la plus grande partie des maigres loisirs que lui laissaient ses fonctions de professeur. Amené à la dialectologie wallonne par M. Wilmotte, il ne cessa jamais de chérir notre savoureuse littérature du terroir et d'étudier avec amour les parlers populaires de notre pays. C'est lui, qui, de 1891 à 1912, dressa le bilan annuel de la philologie et de la littérature wallonnes dans le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischer Philologie* de Karl Vollmöller, charge qu'il reprit plus tard pour 1926 et 1927 dans le *Bulletin de la Commission nationale de Toponymie et de Dialectologie*. Dès l'année 1896, il avait été élu membre titulaire de la Société de Littérature wallonne. S'occupant activement de l'administration et des finances de la Société, acceptant toujours de juger les œuvres présentées aux différents concours

qu'elle organisait, rédigeant avec un goût sûr et une aimable modération des rapports aussi soignés que nombreux, il trouvait encore le temps de diriger l'entreprise essentielle de la Société : l'œuvre du *Dictionnaire wallon*. Aidé par MM. J. Feller et J. Hausf, il recueillit les innombrables renseignements venus de tous les coins de la Wallonie et s'occupa à la classer attentivement en vue de la rédaction future du *Dictionnaire*. M. Jules Feller a dit déjà, dans la *Vie Wallonne*, toute l'abnégation avec laquelle A. Doutrepont se consacra à cette besogne obscure autant que difficile. Qu'il nous soit permis seulement de joindre ici notre humble témoignage à celui du collaborateur le plus fidèle et le plus sincère de notre maître : après sa famille, A. Doutrepont n'avait rien de plus cher au monde que ce *Dictionnaire wallon*, auquel il avait donné tant de sa vie et dont il aurait tant voulu voir paraître le premier fascicule. Il sera parti sans cette précieuse consolation; il faut le regretter.

Nous voudrions encore rappeler qu'il faisait partie depuis 1920 de notre *Académie royale de Langue et de Littérature françaises*, qu'il appartenait à la *Commission nationale de Toponymie et de Dialectologie* créée en 1926, qu'il fut en 1928 président de la *Commission du Musée de la Vie Wallonne*; nous devrions citer toutes les contributions qu'il apporta au *Bulletin de Folklore* d'Eugène Monseur, à la *Wallonia*, d'Oscar Colson, à la *Vie Wallonne* de Charles Delchevalerie, à toutes les publications enfin de la Société de Littérature Wallonne. La place nous fait défaut pour donner un aperçu complet de l'activité multiple, toujours modeste et désintéressée, d'Auguste Doutrepont. Mais nous tenons pourtant, avant de déposer la plume, à dire l'unanime vénération et la vive gratitude que ses nombreux disciples nourrissaient pour l'excellent maître que vient de perdre l'Université de Liège. Son souvenir vivra.

M. DELBOUILLE.

Chronique

Corps Professoral - Nominations

Faculté de Philosophie et Lettres

- MM. GRÉGOIRE A., prof. ordin. par arrêté royal du 19 janv. 1929
CORIN A., id. id.
BOHET V., id. id.
ETIENNE S., id. id.
MAGNETTE F., id. id.
HUBAUX J., prof. extraord. id.
SÉVERYS A., chargé de cours par arrêté royal du 31 déc. 1928
POISSINGERS A., id. id. 15 fév. 1929
Mlle DELCOURT M., chargée du cours libre d'histoire de l'humanisme par arrêté royal du 20 avril 1929.

Faculté de Droit

- M. DEMBOUR E., prof. extraord. par ar. royal du 19 janv. 1929

Faculté des Sciences

- MM. COUNSON L., prof. ordin. par arrêté royal du 1^{er} janv. 1929
FOUARGE L., id. id. 19 janv. 1929
VERLAINE L., id. id. id.

Faculté de Médecine

- MM. VIVARIO R., prof. ordin. par arrêté royal du 19 janv. 1929
HOGGE A., prof. extraord. id. id.
FIRKET J., id. id. id.
ROSKAM J., prof. extraord. par ar. royal du 19 janv. 1929
ALBERT F., chargé de cours id. 30 nov. 1928

Faculté Technique

M. PUTERS A., prof. extraordin. par ar. royal du 30 sept. 1928

Institut supérieur de pédagogie

MM. POISSINGER A., chargé de cours par ar. royal du 15 fév. 1929

NIHARD R., id. id.

MAQUET J., id. id.

BRAUNSHAUSEN N., id. id.

Distinctions Honorifiques

Ont été promus ou nommés dans les Ordres nationaux :

Ordre de Léopold

Officiers : MM. BOMMER J., LAURENT M., VAN PUYVELDE L.

Chevaliers : MM. BROUHA M., CASTERS F., DE CRAENE G., BOHET V., CORIN A., COUNSON L., ETIENNE S., FOUARGE L., VIVARIO R., ainsi que MM. POLAIN et DEFRECHEUX, bibliothécaires.

Ordre de la Couronne

Grand Officier : M. Cesàro G.

Commandeur : M. JAUMOTTE J.

Officiers : MM. VAN DEN BORREN Ch., GRAULICH L., GRÉGOIRE A., MAGNETTE F.

Ordre Royal du Lion

Officier : M. DEHALU M.

Décorations étrangères

MM. DOUTREPONT A. et WITMEUR E., ont été nommés *Officiers de l'Ordre de la Couronne d'Italie*.

M. MOREAU L., a reçu la cravate de *Commandeur de l'Ordre de la Croix-Rouge d'Esthonie*.

Participation de l'Université de Liège aux Congrès internationaux.

MM. les Professeurs LÉON FREDERICQ, NOLF et Henri FREDERICQ représenteront le Gouvernement Belge et l'Université de Liège au Congrès international de Physiologie, qui se tiendra à Boston en Août 1929.

M. le Professeur FOURMARIER représentera le Gouvernement Belge et l'Université de Liège au Congrès international des Ingénieurs, qui se tiendra à Tokyo en Septembre 1929.

M. le chargé de cours NIHARD représentera le Gouvernement Belge et l'Université de Liège au Congrès international de psychologie, qui se tiendra à l'Université de Yale (New-Haven) en Septembre 1929.

MM. les Professeurs DE BECO et ROSKAM représenteront notre Faculté de Médecine au Congrès de l'Association des Médecins de langue française, qui se tiendra à Montpellier en Octobre 1929.

Les Amis de l'Université de Liège

(Association sans but lucratif)

Statuts de l'Association

L'an mil neuf cent vingt-neuf, le treize mars.

Devant nous, Pierre HEPTIA, notaire à Liège, substituant notre Confrère empêché Maître Eugène Moreau de la même résidence,

Ont comparu :

Les personnes désignées plus loin sous le titre " Liste des Comparants ".

Lesquelles ont déclaré comme suit les statuts d'une Association sans but lucratif qu'elles établissent entre elles et toutes personnes physiques ou morales qui dans l'avenir en deviendront membres.

CHAPITRE PREMIER. — DÉNOMINATION. SIÈGE

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé à Liège sous la dénomination de *Les Amis de l'Université de Liège* une association sans but lucratif en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques.

ART. 2. — Le siège social est à Liège.

CHAPITRE II. — OBJET

ART. 3. — L'Association a pour but de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège.

ART. 4. — L'Association pourra atteindre ce but :

1^o Grâce à l'appui moral personnel de ses membres tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays.

2^o Au moyen des fonds réunis par elle et provenant des cotisations de ses membres, des dons et legs qui seraient faits à l'Association, de subventions et d'autres ressources quelconques.

3^o Par l'action de l'association elle-même agissant en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège.

CHAPITRE III. — DESTINATION DES FONDS

ART. 5. — Le Conseil chargé de dresser annuellement le budget de l'Association, conserve, à cette fin par devers lui, les fonds nécessaires à pourvoir à ses besoins : frais généraux de bureau, de correspondance, de publications, de publicité, d'impositions, de traitements et autres.

ART. 6. — Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, les excédents des fonds provenant des différentes sources citées à l'article 4, seront en tout ou en partie confiés au Patrimoine de l'Université de Liège.

Ils ne seront toutefois pas confondus avec les fonds dont le Patrimoine dispose et provenant d'autres sources et seront inscrits dans les écritures du Patrimoine à des comptes d'ordre. Le Conseil d'Administration indiquera à la Commission Administrative du Patrimoine la destination de tout ou partie de ces fonds, comme il pourra aussi lui en abandonner la libre disposition.

Le Conseil d'Administration disposera lui-même des fonds qui ne seront pas confiés au Patrimoine.

CHAPITRE IV. — LES MEMBRES

ART. 7. — L'Association comprend trois catégories de membres :

1) Les membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à cent francs au moins.

2) Les membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à vingt francs au moins.

3) Les membres protecteurs dont la cotisation annuelle ne peut être inférieure à mille francs.

Aucune cotisation ne peut dépasser vingt mille francs.

Il est loisible aux membres d'obtenir la qualité de membres à vie et de s'exonérer de toute cotisation annuelle par un versement forfaitaire unique de deux mille francs pour les membres effectifs, de quatre cents francs pour les membres adhérents et de vingt mille francs pour les membres protecteurs.

ART. 8. — Le paiement des cotisations se fera chaque année dans le courant du mois de janvier.

Ainsi qu'il est dit ci-après, sera de plein droit considéré comme démissionnaire, tout membre, qui, pendant deux années consécutives, aura négligé de payer sa cotisation, sauf les exceptions qu'admet le Conseil d'Administration. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

ART. 9. — Sauf le cas de démission de plein droit de l'article 8, l'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale et à la majorité des deux tiers des voix. L'intéressé doit être invité et admis à présenter sa défense.

ART. 10. — L'associé démissionnaire ou exclu et les ayants-droit d'un associé décédé n'ont aucun droit sur l'actif social. L'associé démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Les ayants-droit d'un associé décédé ne peuvent exiger aucun compte, ni faire apposer des scellés, ni provoquer inventaire.

CHAPITRE V. — ADMINISTRATION

ART. 11. — L'administration de l'Association est confiée à un Conseil nommé par l'Assemblée Générale des associés.

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins, élus pour un terme de trois années consécutives, associés ou non.

Pour la première fois le Conseil sera nommé par les présents statuts.

A titre transitoire, le mandat de ce premier Conseil d'Administration, n'aura qu'une durée d'un an.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

L'ordre de sortie est fixé par la première Assemblée Générale et à défaut par le sort.

ART. 12. — Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires, un trésorier; un vice-président remplit les fonctions de président en cas d'empêchement de celui-ci.

ART. 13. — Le Conseil d'Administration, se réunit sur convocation du président ou du vice-président qui le remplace, aussi souvent que l'intérêt de l'Association le demande. Il doit être convoqué lorsque deux de ses membres en font la demande.

ART. 14. — Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu au siège social et signées par les administrateurs qui ont pris part à la délibération.

ART. 15. — Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion des affaires de l'Association.

Il peut notamment faire et passer tous contrats, marchés et entreprises; acquérir, vendre, échanger, prendre et donner à bail tous biens meubles et immeubles, toutes concessions quelconques; consentir tous prêts, accepter toutes hypothèques ou autres garanties, conclure tous emprunts et consentir tous droits réels et toutes garanties mobilières ou immobilières; faire et recevoir tous paiements, en exiger ou fournir toutes quittances; renoncer à tous droits d'hypothèque ou de privilège ainsi qu'à toutes actions résolutoires, donner main-levée et consentir radiation de toutes inscriptions hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions, nantissements, gages et autres empêchements quelconques; consentir toutes mentions et subrogations, le tout avant ou après paiement, nommer ou révoquer tous agents ou employés, fixer leurs attributions, traitements et cautionnements; en cas de contestation et de difficultés plaider devant toutes juridictions, tant en demandant qu'en défendant, obtenir toutes décisions, sentences, jugements et arrêts; les faire exécuter, traiter, transiger, acquiescer, compromettre en tout état de cause sur tous intérêts de l'Association.

L'énumération qui précède n'est pas limitative, mais simplement énonciative, tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi

ou par les statuts à l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil a en outre la surveillance de l'emploi judicieux des fonds et de la comptabilité.

Quinze jours au moins avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil devra déposer au siège social, à l'examen des associés, le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

ART. 16. — Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'Association, poursuites et diligences du président du Conseil.

ART. 17. — Les actes qui engagent l'Association sont signés par deux membres du Conseil d'Administration.

La correspondance courante, les actes de gestion journalière, les quittances et décharges envers l'Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pourront ne porter que la seule signature d'un administrateur ou même d'un tiers que le Conseil peut, sous sa responsabilité, déléguer à cette fin.

Les retraits de fonds des chèques postaux ou des banques doivent être signés par deux personnes déléguées par le Conseil d'Administration.

ART. 18. — Le Conseil reçoit les demandes d'inscription des membres et statue sur l'opportunité de leur admission.

ART. 19. — Il perçoit les cotisations.

Il a le pouvoir d'accepter pour le compte de l'Association tous dons, legs, subventions et autres ressources, et d'en donner décharge sous la double signature du président, remplacé, en cas d'empêchement par le vice-président, et du trésorier, remplacé en cas d'empêchement par un secrétaire.

ART. 20. — Le Conseil dresse les comptes et budgets annuels et rédige les rapports à l'Assemblée Générale.

Il convoque les Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires.

ART. 21. — Le Conseil peut déléguer certains pouvoirs spécifiés à un ou plusieurs de ses membres.

ART. 22. — Les fonctions de membres du Conseil sont gratuites. Il peut néanmoins être attribué des indemnités de déplacement et de voyage pour l'accomplissement de missions spéciales.

Le Conseil peut aussi s'adjoindre, pour tant que de besoin, des employés salariés.

ART. 23. — Les comptes de l'Association sont vérifiés par un commissaire ou un Collège composé de plusieurs commissaires associés ou non, nommés pour un terme de trois ans par l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leur nombre et toujours révocables par elle.

Les commissaires sont rééligibles.

L'ordre de sortie sera déterminé comme pour les administrateurs.

ART. 24. — Pour la première fois, les commissaires seront nommés par les présents statuts.

A titre transitoire, le mandat de ces premiers commissaires n'aura qu'une durée d'un an.

ART. 25. — Les commissaires ont un droit illimité de contrôle et de surveillance sur toutes opérations de l'Association. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des documents, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de l'Association.

Il leur est remis chaque semestre par l'Administration un état résumant la situation active et passive.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée Générale des associés le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

CHAPITRE VI. — DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 26. — Chaque année, le second mardi de mars à quinze heures, il sera tenu obligatoirement au siège social, une Assemblée Générale statutaire, sans préjudice de toutes autres imposées par la loi ou convoquées par le Conseil d'Administration.

Elle a pour objet l'approbation du bilan et du compte des recettes et dépenses effectuées pendant l'exercice écoulé; le vote du budget pour l'exercice à venir, le tout soumis à l'Assemblée par le Conseil d'Administration.

Elle a en outre pour objet l'affectation éventuelle à la réserve, la décharge à donner au Conseil d'Administration sortant, la nomination du nouveau Conseil.

ART. 27. — Les Assemblées Générales ordinaires sont convoquées par le Conseil d'Administration.

Il en est de même des Assemblées Générales extraordinaires qui seront convoquées chaque fois que le Conseil le jugera utile aux intérêts de l'Association.

Elles devront l'être aussi sur la demande d'un cinquième des associés, ou de cinquante associés, adressée par écrit au Président du Conseil.

ART. 28. — Tous les membres de l'Association doivent être convoqués, par les soins du Conseil d'Administration, dix jours d'avance aux Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires par lettre-circulaire missive contenant l'ordre du jour.

En outre elles seront annoncées par les annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et huit jours au moins avant la date fixée pour la réunion, dans un journal de l'arrondissement.

Toute proposition devra être adressée par écrit au Conseil d'Administration assez tôt pour qu'elle puisse être inscrite dans les convocations.

ART. 29. — Les membres pourront se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre, muni de pouvoirs écrits.

Aucun mandataire ne peut représenter plus d'un membre.

Le Conseil d'Administration pourra arrêter la forme des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au siège social trois jours au moins avant l'Assemblée.

ART. 30. — Le droit de vote des membres est réglé comme suit :

Tout membre effectif a droit à une voix.

Tout membre protecteur a droit à cinq voix.

Les membres adhérents peuvent assister aux Assemblées Générales, mais sans voix délibérative.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres effectifs et protecteurs présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi.

Des résolutions ne peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, sauf si elles concernent des questions d'administration de l'Association, et sauf appel à l'Assemblée subséquente.

ART. 31. — L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts, que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs et protecteurs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Toutefois si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, elle ne sera valable que si elle est votée par l'unanimité des membres effectifs et protecteurs présents à cette Assemblée.

Si les deux tiers des membres effectifs et protecteurs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs et protecteurs présents, mais cette décision doit être soumise à l'homologation du tribunal civil.

ART. 32. — Les votes se font par appel nominal ou à mains levées.

Cependant le scrutin secret sera de règle pour les nominations.

ART. 33. — L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration, ou à son défaut, par un des vice-présidents, ou à défaut de ceux-ci par le plus âgé des administrateurs présents. Le président désigne le secrétaire.

ART. 34. — L'assemblée Générale délibère sur les propositions qui lui sont faites par le Conseil d'Administration ou par les associés et qui sont portées à l'ordre du jour. Les résolutions des Assemblées Générales seront portées à la connaissance des associés et des tiers, dans les cas repris par la loi par la publication au *Moniteur*, et dans les autres cas, par lettres missives adressées aux associés.

ART. 35. — Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par les administrateurs présents et par les associés qui en font la demande.

CHAPITRE VII. — COMPTE ANNUEL
BILAN. RÉSERVE

ART. 36. — L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par exception le premier exercice commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre prochain.

ART. 37. — Le trente et un décembre de chaque année, les livres sont arrêtés et l'exercice est clôturé.

Le Conseil d'Administration dresse l'inventaire, le bilan et le compte des recettes et dépenses.

ART. 38. — Le Conseil d'Administration pourra disposer de l'excédent favorable du compte.

CHAPITRE VIII. — DISSOLUTION. LIQUIDATION

ART. 39. — L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'Association que si les deux tiers de ses membres effectifs et protecteurs sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une deuxième réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres effectifs et protecteurs présents. Aucune décision ne sera adoptée que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres effectifs et protecteurs présents.

Toute décision relative à la dissolution prise par une Assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres effectifs et protecteurs de l'Association est soumise à l'homologation du Tribunal civil.

L'Assemblée désignera par la même délibération un liquidateur chargé de la liquidation de l'Association dissoute.

ART. 40. — En cas de dissolution volontaire de l'Association, les fonds disponibles seront de plein droit, incorporés au Patrimoine de l'Université, dont la Commission disposera dans la plénitude de ses pouvoirs, sous réserve des conditions établies par des donateurs ou testateurs. Il en sera de même en cas de dissolution judiciaire; celle-ci sera suivie d'une Assemblée Générale des associés convoqués à cette fin par le liquidateur.

CHAPITRE IX

ART. 41. — Pour tout ce que ne prévoient pas les présents statuts, les parties s'en réfèrent à la loi du vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un, sur les Associations sans but lucratif, à laquelle il est à cette fin expressément renvoyé.

CHAPITRE X. — PUBLICATIONS

ART. 42. — Le Conseil d'Administration veillera à remplir les formalités des publications requises par les articles 3, 9, 10, 11, 16, 23 et 25 de la loi du vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un.

CHAPITRE XI. — NOMINATIONS

ART. 43. — Sont nommés membres du Conseil d'Administration :

MM. Jules DUESBERG, recteur de l'Université de Liège, demeurant à Liège;

Louis PIRARD, gouverneur de la Province de Liège, demeurant à Liège;

Xavier NEUJEAN, bourgmestre de la Ville de Liège, membre de la Chambre des Représentants, bâtonnier de l'Ordre des avocats, demeurant à Liège;

Emile DIGNEFFE, sénateur, ancien bourgmestre de la Ville de Liège, industriel, demeurant à Liège;

Arthur DELHAISE, premier président de la Cour d'Appel, demeurant à Cointe;

Le baron Armand MEYERS, procureur général près la Cour d'appel, demeurant à Liège.

Marcel DEHALU, administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, demeurant à Cointe;

Marcel NAGELMACKERS, banquier, demeurant à Liège;

Marcel DE FRAIPONT, directeur général des Cristalleries du Val Saint-Lambert, demeurant au Val Saint-Lambert;

LÉON GREINER, administrateur-directeur de la Société John Cockerill, à Seraing, président de l'Association des Ingénieurs Liégeois, demeurant à Seraing;

André PELTZER, industriel, demeurant à Verviers;

Maurice WILLE, doyen de la Faculté de droit, demeurant à Liège;

Eugène MOREAU, notaire, professeur à la Faculté de droit, ancien président de la Chambre des notaires, demeurant à Liège;

Henri FREDERICQ, doyen de la Faculté de médecine, demeurant à Liège;

René VERDEYEN, doyen de la Faculté de philosophie et lettres, demeurant à Liège;

LÉON COUNSON, doyen de la Faculté des sciences, demeurant à Liège;

Emile WITMEUR, professeur à l'Université, demeurant à Liège;

Paul CHANTRAINE, doyen de la Faculté technique, demeurant à Liège;

Henri HALKIN, professeur à l'Université, président de la Société Médico-Chirurgicale, demeurant à Liège;

Armand BETHUNE, président de la Société d'Etudes et d'Expansion, demeurant à Liège;

Paul HARSIN, chargé de cours à l'Université, demeurant à Liège.

Le Conseil d'Administration désigne :

M. Emile DIGNEFFE en qualité de président; MM. Jules DUESBERG, Louis PIRARD et Marcel NAGELMACKERS, tous trois en qualité de vice-présidents; M. Paul HARSIN en qualité de secrétaire.

Sont nommés commissaires : MM. Paul CHANTRAINE et Armand BETHUNE.